

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Perpignan, le 16 août 2011

Préfecture  
Direction des Collectivités  
locales

Bureau Urbanisme, Foncier et  
Installations Classées

affaire suivie par :  
Cathy SAFONT  
Changement  
d'exploitant/Récépissé Cave  
Terrats  
Tél. : 04.68.51.68.66  
Fax : 04.68.35.56.84  
[@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:@pyrenees-orientales.gouv.fr)

**Récépissé de changement d'exploitant n°497/11 du 16/08/2011  
délivré au titre de la législation des installations classées pour la  
protection de l'environnement**

**LE PREFET DES PYRENEES ORIENTALES,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU le Code de l'Environnement et en particulier le titre 1<sup>er</sup> du livre V et ses articles L 512-1 à L 514-17 ;

VU le décret n° 2007-1467 du 12 octobre 2007 relatif au livre V de la partie réglementaire du code de l'environnement ;

VU l'arrêté préfectoral n°2829/96 du 28 août 1996 autorisant la société coopérative les Vignerons de Terrats-Terrassous à exploiter une cave coopérative, route de Brouilla sur la commune de Terrats ;

VU la correspondance du 4 mai 2010 par laquelle la SCV Les Vignobles de Constance et du Terrassous, siège social BP 32 – 66302 TERRATS, représentée par son directeur, M. Pierre Chenin, déclare exploiter la cave en lieu et place de la société les Vignerons de Terrats-Terrassous ;

VU l'avis de l'inspecteur des installations classées en date du 13 juillet 2011 ;

*...*

## DONNE RECEPISSE

A la SCV Les Vignobles de Constance et du Terrassous, représentée par son directeur, M. Pierre CHENIN, de sa déclaration, conformément à l'article R.512-68 du code de l'environnement.

Le déclarant devra observer strictement les prescriptions applicables à son installation, ainsi que celles complémentaires qui pourraient lui être imposées ultérieurement.

S'il y a cessation des activités, l'exploitant devra en informer le Préfet au moins trois mois avant celle-ci.

En cas de changement d'exploitant le successeur doit en faire la déclaration au Préfet dans le mois qui suit la prise en charge de l'exploitation.

Pour le préfet,  
Le chef de bureau,

Bruno LETEURTRE



### Destinataires :

**M. Pierre CHENIN, SCV LES VIGNOBLES DE DE CONSTANCE ET DU TERRASSOUS**

**Monsieur le Maire de TERRATS**

**M. l'inspecteur des installations classées à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer**